

N° 2003-53

10/ ESPACES MULTIMEDIA - MODIFICATION DU BUDGET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : M. CAMUS

Pour rappel, faisant suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 10 mai 2001, la Ville de Châlons-en-Champagne a approuvé la réalisation des espaces multimédia et décidé la participation de la Ville pour un montant de 154 200 F, soit 23 507,64 euros.

Le coût du projet était alors de 570 400 Francs, soit 86 956,92 euros, réparti comme suit :

SITES	en Francs	en Euros
MJC Vallée St-Pierre	236 700	36 084.68
MJC Mont St-Michel	203 700	31 053.86
Mairie annexe - centre Multiservices	46 000	7 012.65
Mission Locale	34 000	5 183.27
Aide à l'acquisition de compétences	50 000	7 622.45
TOTAL TTC	570 400	86 956.92

Le plan de financement était le suivant :

FINANCEURS	en Francs	en Euros
Etat	95 384	14 541.20
Caisse des Dépôts & Consignations	95 384	14 541.20
Conseil Régional	95 384	14 541.20
Conseil Général	47 692	7 270.60
Mécénat (MJC Vallée St-Pierre)	40 000	6 097.96
Communauté d'Agglomération	42 379	6 460.64
Ville de Châlons-en-Champagne	154 177	23 504.13
TOTAL TTC	570 400	86 956.92

Ce plan de financement doit être révisé suite aux retraits de certains financeurs et aux modifications des subventions accordées par d'autres.

Le nouveau plan de financement s'établit à la somme de 474 829 F, soit 72 387,21 euros.

FINANCEURS	en Francs	en Euros
Etat	127 179	19 388.31
Conseil Régional	119 300	18 187.17
Communauté d'Agglomération	74 173	11 307.60
Ville de Châlons-en-Champagne	154 177	23 504.13
TOTAL TTC	474 829	72 387.21

En conséquence, le projet a été révisé pour tenir compte du nouveau plan de financement.

POSTES	en Francs	en Euros
Matériels Informatiques	332 829	52 010.26
Aménagements de bâtiments	104 000	13 501.15
Mobiliers	38 000	6 875.80
TOTAL TTC	474 829	72 387.21

SITES	en Francs	en Euros
MJC Vallée St-Pierre	176 312	26 878.62
MJC Mont St-Michel	182 293	27 790.46
Mairie annexe - centre Multiservices	40 453	6 166.98
Mission Locale	30 453	4 642.49
Matériels informatiques communs	45 318	6 908.66
TOTAL TTC	474 829	72 387.21

La ventilation par site est la suivante :

MJC Vallée St-Pierre	en Francs	en Euros
Matériels Informatiques	120 312	18 341.47
Aménagements de bâtiments	44 000	6 707.76
Mobiliers	12 000	1 829.39
TOTAL TTC	176 312	26 878.62

MJC Mont St-Michel	en Francs	en Euros
Matériels Informatiques	114 629	17 475.15
Aménagements de bâtiments	44 562	6 793.39
Mobiliers	23 102	3 521.92
TOTAL TTC	182 293	27 790.46

Mairie annexe	en Francs	en Euros
Matériels Informatiques	30 453	4 642.49
Mobiliers	10 000	1 524.49
TOTAL TTC	40 453	6 166.98

Mission Locale	en Francs	en Euros
Matériels Informatiques	30 453	4 642.49
TOTAL TTC	30 453	4 642.49

Les matériels informatiques communs, qui restent la propriété de la Ville, seront mis à disposition des partenaires du réseau culturel multimédia par conventions.

La participation de la Ville de Châlons-en-Champagne est inchangée et il nous est proposé d'adopter les modifications ci-dessus pour la création des Espaces Multimédia dont la Ville est le maître d'ouvrage.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis de la Commission Politique de la Ville du 5 mars 2003,
VU l'avis de la Commission des Finances du 12 mars 2003,
OUI l'exposé qui précède,

ADOPTÉ les modifications ci-dessus proposées.

ADOPTÉ la décision modificative suivante :

Section Investissement

Dépenses :

Nature 2183, sous-fonction 90824 - 14.569,71 €

Recettes :

Nature 1318, sous-fonction 90824 - 14.569,71 €

**Le Rapporteur,
Signé : M. CAMUS**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal par 41 voix pour et 1 abstention,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

LE DEPUTE-MAIRE
Signé : Bruno BOURG BROCC
Certifié exécutoire compte tenu de la réception à
la Préfecture le **26 mars 2003**
et de la date de publication le **25 mars 2003**

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**



Eric AMELINE